

Réunion du Conseil Municipal
Séance du mardi 9 février 2010 à 18 heures

Présents : R. APARIS, M. BARDOC, JM BOYER, R. COTES, Ph. DARBELET, P. DELFAU, M. GHILARDI, D. LAUGIER, M. NUTILE, B. PERRIER, J. PIRE, M. TAVERA.

Absent mais avait donné procuration : Mr PALISSE à Mr APARIS.

Absent excusé : Mr CLEMENT.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

➤ **Dossier PAE les Arvignans :** Le dossier a beaucoup évolué, une réunion a eu lieu le 18 janvier dernier avec l'ensemble des propriétaires. Le marché de MO pour le VRD et les relevés topographiques s'élève à **68 022 €uros** au profit de la SCP Balp Giraud Pietri. Les travaux devraient débuter fin 2010 pour une durée de six mois environ, et pour un montant de **1 300 000 €uros HT**. Approuvé à l'unanimité.

➤ **Cession parcelle Communauté de Communes pour micro crèche et panneau de signalisation :** Le Conseil municipal approuve la cession gratuite de la parcelle B N° 1656 pour 483 m² au profit de la Communauté de Communes du Pont du Gard pour la construction de la micro crèche. Il approuve également le projet de panneau de signalisation proposé, le numéro de téléphone devra être déplacé sous la mention des horaires.

➤ **Vente terrain Campchestève :** Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de la parcelle B N° 1538 au lotissement Campchestève à Monsieur GARCIA et Mademoiselle SEPTIER à prix total de **57 200 €uros TTC**.

➤ **DGE (renouvellement demande 2009) :** le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement pour les travaux de rénovation du presbytère qui s'établit comme suit

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Montant du projet (HT) | 600 000.00 € |
| Subventions demandées | |
| ETAT (DGE 2010) | 140 000.00 € |
| CONSEIL REGIONAL | 30 000.00 € |
| CONSEIL GENERAL | 60 000.00 € |
| Subvention acquise | |
| CONSEIL REGIONAL (2009) | 30 000.00 € |
| Emprunt | 208 000.00 € |
| Autofinancement | 132 000.00 € |

Il décide de renouveler la demande de subvention dans le cadre de la DGE pour l'année 2010, le dossier n'ayant pas été retenu en 2009, et de relancer le Conseil Générale du Gard et le Conseil Régional pour les demandes de subventions en instance.

➤ **Convention 2010 Maître Margall :** Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2010 la convention d'assistance juridique avec Maître Margall, pour un montant de 4 556 €uros HT.

➤ **Autorisations à défendre :** Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à défendre la commune dans l'affaire Natale Kussian et la Sté Uzès Location (passerelle du chemin du Barry).

➤ **Convention ATESAT :** Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la convention ATESAT à compter du 1^{er} janvier 2010. L'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) se traduit par du conseil et une assistance dans les domaines de l'habitat, de la voirie et des ouvrages d'art

➤ **Location maison avenue du pont :** Le conseil municipal décide de mettre en location la maison communale située avenue du pont Collias, au prix de **750 €uros** par mois plus **30 €uros** de charges mensuelles.

- **Subvention pour Haïti :** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de **300 euros** au profit des sinistrés d'Haïti. Cette somme sera versée à une association caritative.
- **Fiche action :** Monsieur le Maire présente d'un projet pour la création de murs de soutènement en pierre sèches dans le cadre de l'aménagement d'un parking pour l'accueil du public touristique. Ce chantier qui s'élève à la somme de **98 000 euros**, pour 280 m² de murs de soutènement est financé à hauteur de 80% par l'Etat, la Région et le Département dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce projet et sollicite les aides prévues pour son financement.
- **Mise à disposition salle pour arts martiaux :** Une association a sollicité la mise à disposition du foyer pour faire une compétition d'arts martiaux. Des renseignements complémentaires seront demandés aux responsables de l'association concernée et la décision est reportée à la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS :

- **Associations :** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de courrier à adresser aux associations pour la constitution des dossiers de demande de subvention. Le vendredi 19 février à 18 heures 30 au foyer André Clément se tiendra une réunion conseil municipal – associations.
- **Commission culture de la Communauté de Communes :** Il est envisagé la mise en place d'une séance mensuelle de cinéma sur le village, et le 12 juin 2010 aura lieu à Collias un spectacle de chanson française
- **Coupe de bois :** Raymond Cotès fait le bilan de la coupe de bois qui se termine au 31 mars ; ce bilan est satisfaisant et une nouvelle coupe de bois sera ouverte pour l'année 2010.
- **Convention pour parcage de chevaux :** Avant la signature de cette convention il est nécessaire de recueillir l'avis de l'ONF et du Syndicat Mixte du Massif du Gardon, les parcelles concernées étant situées dans le périmètre du Massif du Gardon, et dans un secteur soumis au régime forestier .
- **P.L.U. :** Une réunion publique pour présenter le PLU sera organisée dès que le projet sera arrêté.
- **Cantine :** la vente des tickets s'effectuera désormais tous les matins (du lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures au secrétariat de la mairie. Il est rappelé que la vente s'effectue uniquement par carnet de 10 tickets.
- **Ermitage :** Monsieur le Maire fait le point sur les travaux qui sont effectués à l'Ermitage, sous la vigilance des membres de l'Association des Amis du Patrimoine.
- **Voie verte :** Dans un premier temps, elle ira d'Aramon au Pont du Gard. Elle a pour objectif principal de favoriser tourisme pédestre, équestre.
- **Pays Uzège Pont du Gard :** La Fête de la cerise en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard sera organisée en 2010 à Remoulins.
- **Journée de la Pierre :** la communauté de Communes envisage l'organisation d'une journée professionnelle de la Pierre. Monsieur Aparis rappelle qu'il existe à vers Pont du Gard un « sentier de la pierre ».

La séance est levée à 19 heures 40